



MAIRIE DE LYONS-LA-FORÊT
20, rue de l'Hôtel de Ville
27480 LYONS-LA-FORÊT
02.32.49.60.87



Email : lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr
<http://www.lyons-la-foret.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Numéro 3

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous adressons le bulletin d'informations municipales (1) qui fait suite à la réunion de conseil qui s'est tenue le jeudi 23 avril 2026 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Lyons-la-Forêt.

A l'appel de M. François LANGLOIS, sont présents selon l'ordre du tableau, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Thierry PLOUVIER, Maire,

Monsieur François BALDARI, Madame Isabelle DE LASSUS SAINT GENIÈS, Madame Charlène BOMMET-OBIN, adjoints au maire,

Monsieur François LANGLOIS, conseiller délégué,

Monsieur Jean-François HEQUET, Monsieur Luc BLANCHARD, Monsieur Aurélien DUBOS, Madame Emmanuelle FISSET-COUPLEUX, Madame Nathalie IVANOFF, Madame Juliette GROS-PLUCHET, Madame Tiphaine HECKETSWEILER.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Michel BRADU, a donné pouvoir à M. François LANGLOIS

Madame Johane GUEROUT, a donné procuration à Mme Charlène BOMMET-OBIN

Madame Constance LE VERT, a donné pouvoir à Mme. Tiphaine HECKETSWEILER

Secrétaire de séance : M. François LANGLOIS

Participe à cette séance : Mme Céline PLÉSANT, secrétaire de Mairie.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 26 mars 2026.

Observations : aucune

Avis du conseil : cette résolution est votée à l'unanimité.

Préalablement à l'ouverture de cette séance, Monsieur le Maire précise qu'un point supplémentaire à l'ordre du jour initial a été rajouté (mail adressé aux conseillers le 21/04/2026) (point n° 12) ; Il s'agit de la délibération autorisant le maire à signer la

¹ Ce bulletin est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.lyons-la-foret.fr> à la rubrique La commune/Les publications.

convention financière entre la Commune et le SIEGE relative aux travaux d'éclairage public programmés pour 2026 et inscrits au budget de cette année.

Avis du conseil : Favorable.

Il ajoute que les points de 1 à 5 ci-après, ont été vus et débattus lors de la commission des finances qui s'est tenue **le 15 avril 2026**.

Monsieur le Maire ouvre la réunion de conseil par **le premier point à l'ordre du jour** :

1) **Approbation du compte financier unique (CFU) 2025**

Le compte financier unique a remplacé le compte administratif et le compte de gestion en vigueur antérieurement et qu'il regroupe.

La parole est laissée à Monsieur François BALDARI pour la restitution du compte financier unique 2025 (CFU 2025), détaillant la section de FONCTIONNEMENT et la section d'INVESTISSEMENT.

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
	Budgétisé	Réalisé		Budgétisé	Réalisé
Dépenses réelles de fonctionnement	908 507,20 €	842 117,40 €	Recettes réelles de fonctionnement	870 135,00 €	956 247,43 €
011 - Charges générales	381 919,00 €	337 001,06 €	70 - Produits des services, du domaine	43 800,00 €	73 290,52 €
012 - Charges du personnel	282 150,00 €	261 623,04 €	73 - Impôts et taxes	465 325,00 €	474 645,00 €
65 - Autres charges de gestion (subv°, ...)	233 872,20 €	233 237,27 €	74 - Dotations et participations	250 305,00 €	273 871,40 €
66 - Charges financières	6 600,00 €	6 533,82 €	75 - Autres produits de gestion	110 601,00 €	115 102,93 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	76 - Autres produits financiers	4,00 €	9,67 €
68 - Provisions	500,00 €	456,21 €	77 - Produits exceptionnels	100,00 €	3 680,63 €
014 - Atténuation de produits	3 366,00 €	3 266,00 €	013 - Atténuation de charges	0,00 €	15 647,28 €
Dépenses ordre de fonctionnement	108 577,88 €	23 231,08 €	Recettes ordre de fonctionnement	1 097,00 €	597,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	72 577,88 €		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	597,00 €	597,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	23 231,08 €	78 - Reprise sur amort., dépréciations et provisions	500,00 €	0,00 €
			R002 - Excédents antérieurs reportés	145 853,08 €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 017 085,08 €	865 348,48 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 017 085,08 €	956 844,43 €

Résultats :

Fonctionnement	Budgétisé	Réalisé en 2025
Recettes	1.017.085,08	956.844,43
Dépenses	1.017.085,08	865.348,48
Résultat 2025 (excédentaire)	-----	91.495,95
Excédent cumulé au 1 ^{er} janv 2025	-----	145.853,08
Soit un total excédentaire cumulé	-----	237.349,03

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
	Budgétisé	Réalisé		Budgétisé	Réalisé
Dépenses réelles d'investissement	312 758,00 €	141 555,48 €	Recettes réelles d'investissement	182 927,34 €	107 855,66 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 450,00 €	12 202,80 €	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (dont 1068 excédent capitalisé)	42 665,34 €	41 914,66 €
204 - Subv. Équipements versées	1 167,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'équipement	140 262,00 €	65 941,00 €
21 - Immobilisations corporelles	244 201,00 €	77 540,35 €	16 - Emprunts	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	400,00 €	024 - Produits cessions immobilisations	0,00 €	
16 - Emprunts (Remboursement)	50 540,00 €	50 492,77 €			
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 000,00 €	919,56 €			
Dépenses ordre d'investissement	597,00 €	597,00 €	Recettes ordre d'investissement	108 577,88 €	23 231,08 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	597,00 €	597,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	23 231,08 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €		021 - Virt depuis la section de fonctionnement	72 577,88 €	
			R001 - Excédents antérieurs reportés	21 849,78 €	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	313 355,00 €	142 152,48 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	313 355,00 €	131 086,74 €

Résultats :

<i>Investissement</i>	Budgétisé	Réalisé en 2025
Recettes	313.355,00	131.086,74
Dépenses	313.355,00	142.152,48
Résultat 2025 Déficitaire		- 11.065,74
Report excédentaire des exercices antérieurs		+ 21.849,78
Soit un excédent cumulé au 31/12/2025		+ 10.784,04

En résumé :

- La section d'investissement présente un excédent cumulé de + 10 784,04€.
- La section de fonctionnement (total cumulé des années antérieures) termine au 31 décembre 2025 avec un excédent de + 237.349,03€

Après avoir présenté le compte financier unique aux membres du conseil et avoir invité, conformément à la loi, M. le Maire à quitter la salle, Monsieur F. Baldari met aux voix le compte financier unique 2025.

Vote de l'assemblée : Pour : 13 Abstentions : 2 (Mmes Hecketsweiler et Le Vert)

Cette résolution est adoptée à la majorité.

M. le Maire est rappelé pour poursuivre la séance de conseil municipal.

Il est procédé en fin de séance à la signature du compte financier unique par les membres du conseil municipal.

2) Affectation des résultats.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PLÉSANT, secrétaire de Mairie pour la présentation de l'affectation des résultats.

Pour l'affectation des résultats, il convient d'évaluer les résultats de chaque section puis de déterminer le besoin ou la capacité de financement de la section d'investissement.

En effet, si on obtient un besoin de financement en section d'investissement, c'est-à-dire un déficit, alors c'est l'excédent de résultat de la section de fonctionnement qui viendra abonder et couvrir ce déficit en section d'investissement.

1° Détermination du résultat de chaque section :

Après avoir entendu les résultats 2025 du compte financier unique,

A - Le résultat de la section de fonctionnement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2025	+956.844,43€
Dépenses de l'exercice 2025 :	- 865.348,48€
Excédent de l'exercice 2025 :	+ 91.495,95€

Auquel s'ajoute

Excédent reporté (ligne R002 du BP 2025): + 145.853,08€

Soit un excédent cumulé au 31/12/25 : + 237.349,03€

B - Le résultat de la section d'investissement se présente ainsi

Recettes de l'exercice 2025 :	+ 131.086,74€
Dépenses de l'exercice 2025 :	- <u>142.152,48€</u>
Déficit d'exercice 2025 :	-11.065,74€
Auquel s'ajoute	
Report excédent des exercices antérieurs :	<u>+21.849,78€</u>
Soit un excédent cumulé au 31/12/2025 :	+10.784,04€

RAR recettes :	64.570,00€	
RAR dépenses :	<u>53.867,00€</u>	
Total des restes à réaliser :	+ 10.703,00	<u>+10.703,00€</u>
<u>Capacité de financement de la section d'investissement</u>		+21.487,04€

2° Détermination du besoin ou capacité de financement de la section d'investissement :

**Aucun besoin de financement de la section d'investissement.
Le résultat est excédentaire (+21.487,04€)**

3° Affectation du résultat

Ainsi seront inscrits sur le budget 2026:

- **Ligne R002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 237.349,03€.**
- **Ligne R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 10.784,04€**

Ceci exposé par Mme PLÉSANT,

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour valider l'affectation des résultats ainsi qu'il vient d'être expliqué.

Aucune observation.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention : 0 Contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Vote des taxes locales.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du budget 2026, la commission des finances a pu observer et analyser les besoins de financement de la commune afin de réaliser les investissements qui avaient été arbitrés pour 2026.

Eu égard aux recettes attendues et à un équilibre budgétaire maîtrisé, Monsieur le Maire propose **de ne pas augmenter pour la troisième année consécutive, le taux d'imposition des taxes locales.**

En conséquence, les taux d'imposition seront maintenus en l'état.

Il est donc proposé les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taux de la taxe du foncier bâti : taux voté : 40,520%
- Taux de la taxe du foncier non bâti : taux voté : 49,749%
- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires, les locaux vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : taux voté : 13,79%.

Vote de l'assemblée : vote pour : 15 - Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) Montant des subventions versées aux associations

La commission des finances a pris connaissance et débattu des propositions de « subvention » aux différentes associations :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées en 2025	Propositions 2026
FNACA de Lyons-Andelle	200	200
Fondation du Patrimoine	75	75
Comité de Jumelage	500	500
L'outil en main de l'Andelle	500	500
Les Amis de Lyons	500	500
Les restaurants du Cœur	200	200
Route Normandie-Vexin	350	350
Association St Vincent de Paul	300	300
L'arbre à chat	100	100
Assoc Radio Espace Picardie Normandie	900	900
Tennis Club Lyonnais	500	0
Association Source Andelle	200	200
Les Fées orientales	250	250
La Tribu des sourires (MAM)	0	200
Ressource It'	0	200
Comité des fêtes	2700	4600
Normandie Impressionnisme	500	500
Andel Handicap	200	200
Les Renards Lyonnais	500	300
Club Informatique	50	50
Association des commerces de Lyons	500	500
Ass. Cantonale des personnes âgées	130	130
HAUGR	50	50
Bâtiment CFA de Val de Reuil	0	75
Cercle Sportif Lyonnais	500	700
Association Souvenir de Mortemer	50	50
Amicale des sapeurs-pompiers de Lyons	200	200
Association ITER	1000	1000
Les écoliers de la forêt (parents d'élèves)	0	200

Prise de parole de Mme HECKETSWEILER pour demander des explications sur le montant de certaines subventions notamment pour celle de St Vincent de Paul ou encore celle du comité des fêtes.

Il lui est répondu que les subventions attribuées correspondent aux besoins exprimés par les associations elles-mêmes, lors de la demande auprès de la municipalité. La participation de la commune aux œuvres de la société Saint Vincent de Paul ne s'arrêtent pas à ces subventions. Et pour ce qui concerne celle du comité des fêtes, elle servira pour toutes les manifestations organisées au cours de l'année au sein du village. En conséquence ces rendez-vous incontournables dynamisent directement l'attractivité du village.

Il a été rappelé que nous sommes en mesure aujourd'hui avec M. Aurélien DUBOS, nouveau Président du comité des fêtes, de poursuivre le travail accompli par Mme DUGUET et de maintenir l'organisation de toutes les festivités locales ainsi qu'il avait été annoncé lors de la campagne électorale par les élus de la majorité.

Vote de l'assemblée: Pour: 13 - Abstention: 0 - Contre: 2 (Mmes HECKETSWEILER et LE VERT)

Cette résolution est adoptée à la majorité.

5) Présentation et approbation du budget primitif 2026

Monsieur le Maire précise que **la commission des finances réunie le 15 avril dernier** a pris connaissance en détail du budget primitif 2026, qui s'articule de la manière suivante :

En **section de FONCTIONNEMENT**, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.109.001,03€

RECETTES

	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	870 135,00 €	870 955,00 €
70 - Produits des services, du domaine	43 800,00 €	43 000,00 €
73 - Impôts et taxes	465 325,00 €	458 525,00 €
74 - Dotations et participations	250 305,00 €	263 525,00 €
75 - Autres produits de gestion	110 601,00 €	105 800,00 €
76 - Autres produits financiers	4,00 €	5,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	100,00 €
013 - Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
Recettes ordre de fonctionnement	1 097,00 €	697,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	597,00 €	597,00 €
78 - Reprise sur amort., dépréciations et provisions	500,00 €	100,00 €
R002 - Excédents antérieurs reportés	145 853,08 €	237 349,03 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 017 085,08 €	1 109 001,03 €

DÉPENSES

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement	908 507,20 €	952 527,07 €
011 - Charges générales	381 919,00 €	418 379,07 €
012 - Charges du personnel	282 150,00 €	283 450,00 €
65 - Autres charges de gestion (subv°, ...)	233 872,20 €	243 748,00 €
014 - Atténuation de produits	3 366,00 €	50,00 €
66 - Charges financières	6 600,00 €	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €	900,00 €
68 - Provisions	500,00 €	0,00 €
Dépenses ordre de fonctionnement	108 577,88 €	156 473,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	72 577,88 €	134 052,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	22 421,00 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 017 085,08 €	1 109 001,03 €

En **section d'INVESTISSEMENT**, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 487.308,00€

RECETTES

	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles d'investissement	182 927,34 €	320 050,00 €
13 - Subventions d'équipement	140 262,00 €	189 450,00 €
16 - Emprunts	0,00 €	84 000,00 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves (dont 1068 excédent capitalisé)	42 665,34 €	46 600,00 €
024 - Produits cessions immobilisations	0,00 €	0,00 €
Recettes ordre de fonctionnement	108 577,88 €	156 473,96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	22 421,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
021 - Virt depuis la section de fonctionnement	72 577,88 €	134 052,96 €
R001 - Solde d'exécution reporté	21 849,78 €	10 784,04 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	313 355,00 €	487 308,00 €

DÉPENSES

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles d'investissement	312 758,00 €	486 711,00 €
20/21/23/204 - Dépenses d'équipement	260 818,00 €	433 346,00 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	0,00 €
16 - Emprunts (Remboursement)	50 540,00 €	53 365,00 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	1 000,00 €	0,00 €
Dépenses ordre de fonctionnement	597,00 €	597,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	597,00 €	597,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	313 355,00 €	487 308,00 €

Compte-tenu du contexte économique actuel et de l'avenir aléatoire des finances des collectivités territoriales, la plus grande prudence est de mise.

Pour préparer ce budget 2026, il a été proposé aux membres du conseil municipal pour couvrir **les investissements** arbitrés lors de la commission des finances, de :

- Mobiliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 134.052,96€ (*le surplus (103.296,07€) étant conservé afin de ne pas consommer l'intégralité de notre épargne*)
- Recouvrer les subventions sollicitées (Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine, CDCLA, FF de Tennis) au titre :
 - De celles qui figurent en « restes à réaliser » : 64.570,00€
 - De celles nouvellement demandées : 124 880€
 - Faire appel à un nouvel emprunt (en fin d'année) à hauteur de : 84.000€ (*sachant qu'un emprunt se termine en fin d'année et que deux autres se termineront en 2027*).
 - Percevoir les dotations... (FCTVA) à hauteur de 46.600€

Il est en conséquence prévu pour cette année (2026) de :

- Poursuivre le programme « éclairage public » au Val Soret, la Cuette et La Fontaineresse : 12.667,00€. (11.500€ programme 2026 + 1.167€ reste à réaliser 2025)
- Clôturer les restes à réaliser en investissement (DECI et vidéo-pro) : 63.962€
- Commencer la première tranche de travaux à l'église Saint-Denis (architecte : 19.872 + travaux :175.440€)= 195.312€
- Continuer les aménagements au cimetière (relevage des sépultures + jardin du souvenir) : 24.915€.
- Jeux aux écoles : 8.300€
- Les travaux du court de tennis + clôture : 49.490€ *

- Eclairage terrain de foot : 18.000€ *
- * *Ces réalisations de programme (Tennis et Foot) sont assorties de nouvelles conditions et de nouveaux critères sur le fonctionnement de ces deux associations sportives. Un rendez-vous avec elles sera organisé prochainement en mairie à ce sujet.*
- Continuer le programme de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : 30.000€.

En section de **FONCTIONNEMENT**, les dépenses continueront d'être maîtrisées ainsi qu'il a été vu en détail lors de la commission des finances.

Pour une parfaite compréhension, une présentation synthétique des finances locales sera mise en ligne sur le site internet de la commune, à la suite du compte-rendu de cette réunion.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le vote de ce budget 2026.

Débat : (à retrouver dans son intégralité au moyen du QR code reprenant la transcription verbale du conseil municipal)

Prise de parole de Mme HECKETSWEILER –

- Point de vigilance sur les charges et notamment sur le coût du fleurissement.
- Autre point de vigilance pour renforcer l'attractivité de l'école et du périscolaire.

Concernant ce dernier point il est répondu que le nombre d'enfants dans les écoles répond d'une politique volontariste en matière d'urbanisme pour accueillir des familles avec enfants. Force est de constater que cette politique a bien du mal à se mettre en œuvre à Lyons...

Vote de l'assemblée : Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 2 (Mmes HECKETSWEILER et LE VERT)

Cette résolution est adoptée à la majorité.

6) Création d'un poste de rédacteur.

Monsieur François Baldari rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison des tâches administratives complexes à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2026, un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant du grade de rédacteur de la catégorie hiérarchique B à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

La création de ce poste de rédacteur de catégorie B est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

Nous disposons actuellement dans nos services d'un agent qui peut remplir ces fonctions dans le cadre de la promotion interne inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial en la personne de Madame Céline PLESANT.

En conséquence, il y aura lieu de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau ci-joint.

Service Administratif						
Emploi	Grades associés	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire	Occupé oui/non
Secrétaire mairie générale	Rédacteur,	B	0	1	TC 35 h	Oui
Secrétaire mairie	Adjoint adm. Principal 1 ^{ère} classe,	C	2	1	TC 35 h	Oui
Agent accueil agence postale	Adjoint administratif	C	1	1	TNC 31 h	Oui

Observations : aucune.

Des félicitations sont adressées à Mme PLESANT par les membres du conseil pour cette promotion méritée.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7) Modification des statuts du SIAEPAP

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée d'un courrier du SIAEPAP (*Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux*) nous faisant part du transfert de la compétence eau potable des communes de Fresne-le-Plan et Mesnil-Raoul en faveur de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

Ce transfert entraîne de plein droit l'application du mécanisme de représentation-substitution au sein du syndicat (SIAEPAP). Cette évolution modifie la nature du syndicat, prenant ainsi la qualité de syndicat mixte fermé. Il convient donc de mettre les statuts du syndicat (SIAEPAP) en conformité avec sa nouvelle situation juridique.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de donner leur avis sur la modification des statuts.

Les statuts modifiés ont été adressés au préalable aux membres du conseil pour information.

Observations : aucune.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8) Fonds de concours versé par la CdCLA à la commune de Lyons.

La CdCLA (Communauté de communes Lyons Andelle) peut apporter un soutien financier à la commune de Lyons par le biais d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3.000€ par an et par commune.

La commune de LYONS LA FORET a sollicité la CDCLA dans le cadre du projet de l'aménagement du cimetière, à savoir :

- Aménagement d'un jardin du souvenir comprenant un support de mémoire et neuf cavurnes.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière de la CDCLA, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer une convention de fonds de concours.

(M. François BALDARI premier vice-président de la CdCLA se déporte)

Aucune observation.

Vote de l'assemblée : Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9) Modification de durée d'amortissement des travaux d'accès PMR de la Mairie

Sur les conseils et à la demande de la DGFIP, il convient de modifier la durée d'amortissement des travaux d'accès PMR à la mairie, (inventaire voirie 0005) initialement prévu sur 3 ans pour la porter à 10 ans.

L'instruction M57 (nouveau plan comptable) prévoit que l'amortissement prorata temporis est calculé pour cette catégorie de travaux à 10 ans, à compter de sa date effective d'entrée en service dans le patrimoine de la collectivité.

L'allongement de cette durée aura donc pour effet de diminuer chaque année l'annuité des amortissements inscrits au budget et notamment celles se rapportant aux travaux ci-dessus énoncés.

Observation : aucune

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10) Désignation d'un délégué « élu » et d'un délégué « agent » pour le Comité National d'actions sociales (CNAS).

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS qui est un comité national d'actions sociales au profit des agents de la collectivité offrant à ces derniers des prestations sociales (prêt jeune ménage, chèque vacances, chèque sport-loisir, réduction sur billets aux parcs d'attractions).

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer de nouveaux « référents » au CNAS (..).

Monsieur le Maire propose la candidature :

- comme déléguée élue : Madame Charlène BOMMET-OBIN.
- comme déléguée représentant les agents : Madame Céline PLESANT.

Aucune observation.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11) Désignation des commissaires constituant la commission communale des impôts directs (CCID).

Suite au renouvellement du conseil municipal, la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) demande à chaque municipalité de proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. La DDFIP désigne parmi cette liste des titulaires et suppléants, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le maire est président de droit de la commission.

Monsieur le Maire propose :

Comme commissaires titulaires :	Comme commissaires suppléants :
François BALDARI	Rémy CARLIER
Jean-Michel BRADU	Alain DAFFAURE
Isabelle DE LASSUS SAINT GENIES	Marie-Claire DUGUET
Charlène BOMMET-OBIN	Claude LHERNAULT
François LANGLOIS	Jeannine SUC
Luc BLANCHARD	Laure MAHIEU
Aurélien DUBOS	Cynthia VERDIER
Nathalie IVANOFF	Benoit PARIS
Juliette GROS-PLUCHET	Marjolaine MASSU
Johane GUEROUT	Fabrice LEVESQUE
Tiphaine HECKETSWEILER	Nicole ROGER
Constance LE VERT	Armelle LECCIA-CHASSY

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention :0 - Contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12) Travaux de l'éclairage public (programme 2026).

Il s'agit du point supplémentaire mentionné en introduction.

Dans le cadre du programme pluriannuel des travaux d'amélioration de l'éclairage public, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention financière entre la Commune et le SIEGE (Syndicat d'électricité) pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public à La Fontaineresse, La Cuette et le Val Soret.

La participation financière de la Commune pour ces travaux s'élève à la somme de 11.500€, somme inscrite au budget 2026 – Budget voté à la majorité.

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance au préalable de la convention ci-dessus énoncée.

Aucune observation.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 - Abstention :0 - Contre : 0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13) Questions diverses

Aucune

14) Informations :

a. Élections à la communauté de communes Lyons-Andelle (CDCLA)

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu le jeudi 16 avril dernier, Monsieur Jean-Luc ROMET a été réélu Président de la CdCLA. Ce conseil s'est poursuivi avec l'élection de 11 vice-présidents et vice-présidentes.

Monsieur François BALDARI a été réélu 1^{er} vice-président, président délégué en charge des finances, des affaires générales, de la voirie et des mobilités.

Le conseil municipal de Lyons lui adresse ses plus vives félicitations.

Vous retrouverez la composition du conseil communautaire sur le site de la CDCLA (<https://www.cdcla.fr>).

Gouvernance dans les instances communautaires : (rapporteur M. BALDARI)

- Les commissions thématiques :

1-Les finances, les affaires générales, (M. BALDARI)

2-L'attractivité regroupant les délégations « Economie et dynamisation commerciale » et « tourisme et culture » (Mme DE LASSUS ST GENIES)

3 - Seniors et santé (Mme BOMMET-OBIN)

4 - Voirie et mobilités (M. BALDARI)

5 - Patrimoine bâti et coopération avec les communes (M. BALDARI)

6 - Urbanisme et Environnement (M. PLOUVIER)

7 - Cycle de l'eau (M. BALDARI)

8 - Politique associative et sportive (Mme DE LASSUS ST GENIES)

9 - Familles regroupant les délégations « Petite enfance et parentalité » et « Enfance – jeunesse ». (M. BRADU)

- La commission intercommunale des impôts directs (CIID) sera représentée par :
Mme Tiphaine HECKETSWEILER
M. Thierry PLOUVIER

- La commission des travaux du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) sera représentée par :
Monsieur Thierry PLOUVIER
Monsieur Jean-François HEQUET

b. Dates des prochaines réunions de conseil municipal

- 5 juin 2026 à 19h
- 2 juillet 2026 à 19h
- 24 septembre 2026 à 19h
- 26 novembre 2026 à 19h

En fin de séance, Monsieur le Maire a tenu à remercier Mme PLESANT, secrétaire de mairie pour la préparation et la qualité des documents comptables nous ayant permis de préparer et de voter le budget 2026.

&-&-& Fin de la séance &-&-&



**QR code d'accès à la transcription
audio du conseil du 23 avril 2026**



**QR code d'accès à l'annexe de présentation
synthétique des finances locales**